

Désinvestissement de Total au Nigéria : quatre associations exigent la transparence

Le 1^{er} juillet à Montreuil, Amsterdam, Ikeja et Port Harcourt - Après l'annonce par Total de la cession d'une partie de ses actifs pétroliers dans le delta du Niger, Les Amis de la Terre France, Hawkmoth, HEDA Resource Centre et Social Action, soutenues par Corner House et ReCommon, engagent une action en justice contre la société-mère du groupe. L'objectif : obtenir les documents permettant de faire la lumière sur les conditions de l'opération envisagée. En effet, les termes de cet accord sont opaques. Alors que le delta du Niger est connu pour être ravagé par l'exploitation pétrolière, aucune information n'a été rendue publique sur les garanties apportées concernant la prise en charge des dommages environnementaux et l'indemnisation des personnes affectées. Les documents, sollicités en référé et « avant tout procès »¹, permettraient aux organisations de vérifier si Total s'est conformée à son devoir de vigilance.

Le delta du Niger ravagé par des décennies d'exploitation pétrolière

Le delta du Niger est aujourd'hui considéré comme l'un des « *endroits les plus pollués sur Terre* »². L'eau y est impropre à la consommation, les réserves de poisson détruites et les terres devenues incultivables. On estime à environ « 9 à 13 millions de barils » le volume d'hydrocarbures déversés dans la zone par l'ensemble des compagnies pétrolières entre 1958 et 2010. Cela équivaut à 35 à 50 fois le volume de pétrole déversé lors de la catastrophe pétrolière Exxon Valdez en Alaska.

« Cette affaire concerne des personnes, et pas seulement des actifs pétroliers. Elle concerne des enfants qui grandissent avec une eau empoisonnée, des familles qui respirent un air pollué et des communautés qui perdent leur santé et leurs moyens de subsistance, tandis que les compagnies pétrolières internationales empochent des décennies de bénéfices. Ces communautés ne doivent pas être considérées comme sacrificiables au profit des entreprises. La loi française sur le devoir de vigilance impose à Total de démontrer que son désinvestissement ne porte pas davantage atteinte aux droits humains des populations vivant à proximité de ses sites d'extraction de pétrole et de gaz, en garantissant une remise en état adéquate. »

Dr. Isaac 'Asume' Osuoka, Director, Social Action

Un désengagement progressif qui risque de compromettre la dépollution

Les compagnies pétrolières Total, Shell et ENI, historiquement implantées dans la région, se retirent les unes après les autres, laissant les populations affectées dans l'incertitude sur leur avenir.

¹ L'article 145 du Code de procédure civile permet aux parties de demander au juge d'ordonner des mesures « avant tout procès » pour établir la preuve de faits dont pourrait dépendre la solution du litige

² "An environmental genocide: Counting the Human and Environmental Cost of Oil in Bayelsa, Nigeria", The Bayelsa State, Oil & Environmental Commission (Mai 2023), p. 7

En mars 2025, Shell a vendu sa filiale Shell Petroleum Development Company (SPDC) à Renaissance Africa Energy. SPDC était l'opérateur des actifs pétroliers et gaziers détenus par la SPDC joint-venture (aujourd'hui rebaptisée « JV Renaissance ») – qui a largement contribué à la pollution massive aux hydrocarbures du delta du Niger au cours des trente dernières années³. La joint-venture, dans laquelle Total détient une participation de 10% est maintenant opérée par Renaissance Africa Energy⁴.

En janvier 2026 TotalEnergies EP Nigeria a, à son tour, signé un accord portant sur la vente de sa participation dans la JV Renaissance à un consortium nigérian, Vaaris⁵. En mai 2026, ENI a également annoncé la cession de sa participation⁶.

Ce mouvement de retrait des majors pétrolières européennes, mené en toute opacité, inquiète fortement les premiers concernés ainsi que les associations locales et internationales : aucune information n'a été communiquée quant à l'existence de garanties concernant la remise en état des zones polluées et l'indemnisation des personnes affectées. La dépollution de la région pourrait s'en trouver compromise.

« Total a siégé au conseil d'administration international de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). L'entreprise ne peut donc pas prétendre ignorer l'intérêt général, ni sa propre obligation de transparence concernant ce type de transactions. Nous avons interrogé Patrick Pouyanné sur cette opération lors de l'assemblée générale annuelle de cette année, mais nous n'avons obtenu en retour que des réponses évasives et des arguments fallacieux. Que cache donc Total ? »

Simon Taylor, co-founder of Hawkmoth

« Les groupes de travail et titulaires de mandat des Nations unies ont déclaré que les manœuvres de désinvestissement de 2024-2025 servent d'expérience pour le désinvestissement sans dépollution. L'absence de capacité financière de Renaissance à reprendre les actifs de la SPDC sans prêt de Shell, ainsi que l'incapacité de Chappal à finaliser l'acquisition de la part de Total dans la SPDC après plusieurs prolongations de délai, témoignent d'un manque de capacité des nouveaux acquéreurs à prendre en charge les passifs. »

Olanrewaju Suraju, président de HEDA Resource Centre

³ "An environmental genocide: Counting the Human and Environmental Cost of Oil in Bayelsa, Nigeria", The Bayelsa State, Oil & Environmental Commission (Mai 2023), p. 108

⁴ <https://www.shell.com/news-and-insights/newsroom/news-and-media-releases/2025/shell-completes-sale-of-spdc.html>

⁵ L'accord signé porte sur la vente de sa participation non-opérée de 10% dans les licences de production de la joint-venture. La finalisation de la transaction reste soumise à l'approbation du régulateur nigérian (Nigerian Upstream Petroleum Regulatory Commission).

⁶ <https://www.agenceecofin.com/actualites-industries/0705-138232-nigeria-apres-shell-et-totalenergies-eni-finalise-son-retrait-de-l-onshore-petrolier>

Les entreprises du secteur des énergies fossiles doivent garantir un désinvestissement responsable de leurs activités

Alors que les entreprises du secteur des énergies fossiles tirent des profits considérables de leurs activités, elles refusent trop souvent d'assumer l'héritage des pollutions qu'elles laissent derrière elles. Après leur départ, les communautés locales restent exposées à des risques sanitaires de long terme et à la perte de leurs moyens de subsistance, sans perspective de réparation.

Aujourd'hui Les Amis de la Terre France, Hawkmoth, HEDA Resource Centre et Social Action assignent Total devant le tribunal judiciaire de Paris afin d'obtenir des éclaircissements sur les modalités de son projet de désinvestissement dans la JV Renaissance.

Au titre de son devoir de vigilance, Total est en effet tenue de prendre les mesures qui s'imposent pour identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et l'environnement qui résultent des opérations de la JV Renaissance, ainsi que de son projet de céder sa participation. Les documents sollicités permettraient de vérifier si l'entreprise s'est effectivement conformée à cette obligation.

« Les entreprises pétrolières organisent leur désinvestissement dans l'opacité la plus totale. Après le retrait de Shell en 2025, le départ de Total renforce l'incertitude des populations affectées : qui financera la dépollution lorsque les majors pétrolières européennes auront quitté les lieux emportant avec eux des années de profits ? L'accès à l'information est indispensable pour s'assurer que ces entreprises assument leurs responsabilités et qu'elles ne laissent pas aux communautés locales le lourd héritage des pollutions qu'elles ont causées ».

Camille Grandperrin, chargée de contentieux aux Amis de la Terre France

Contact presse :

Les Amis de la Terre France - Marion Cubizolles, 06 86 41 53 43